



Parlement jurassien

Groupe UDC

Motion No...1163

Permanences téléphoniques

Lors d'un récent sondage, les Jurassiens (nes) ne sont guère satisfaits des prestations téléphoniques que leur propose l'administration cantonale. En effet, celles-ci sont différentes d'un service à l'autre.

En dépit des mesures Opti-Ma, la permanence téléphonique ainsi que les différents services doivent être ouverts et accessibles à la population chaque jour ouvrable durant un temps déterminé.

Il n'est pas nécessaire que ces permanences soient ouvertes durant toute la journée. En revanche, les mêmes plages horaires seraient retenues quels que soient les services concernés. Cette manière de faire contribuerait à améliorer grandement la situation actuelle.

Dès lors, nous demandons au Gouvernement d'édicter des règles de permanences téléphoniques identiques pour tous les services concernés.

Delémont, le 7 septembre 2016

L'auteur :

Ph. Rottet

1163
Gery

Diina

André

Blanc
Boine

Rottet

Schindler
Blanc
L. Morstan